

ADHÉSION AU CLUB

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Les membres s'engagent à respecter le règlement intérieur.

Article 2 - Tout joueur qui abimera un obstacle ou le matériel du terrain se verra dans l'obligation de le réparer ou de le remplacer.

Article 3 - Les membres du club ont l'obligation de tirer la bille vendue par Energie Paintball sous peine d'être exclu du club sans remboursement quel qu'il soit.

Article 4 - Les membres du club pourront accéder au terrain lors des jours et heures d'ouverture de celui-ci et lors de la présence du responsable uniquement.

Article 5 - La carte du club donne droit à un accès au terrain illimité et gratuit pour une période de un an prenant effet au jour d'inscription.

Article 6 - Les membres du club se verront bénéficier de prix préférentiels sur la bille et le matériel vendu par Energie Paintball.

Article 7 - Pour les membres du club n'ayant pas leur propre matériel, un équipement leur sera fourni à chacune de leur venue, et les pièces d'usure seront à la charge d'Energie Paintball.

Le tarif 2009 / 2010 de la carte club est fixé à :

- 80 €uros pour les joueurs équipés.
- 120 €uros pour les joueurs non équipés.